

4 M

Société par actions simplifiée au capital de 1 780 356 €
Siège social : 98 Bis, Chemin de la Flambère 31300 TOULOUSE
931 842 488 RCS TOULOUSE (N° de Gestion : 2024B04599)

ACTE UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 06 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le six février,

A 10 heures,

Les soussignés :

- Monsieur Michel MOGA
Propriétaire de 5 000 actions, ci5 000 actions
- Madame Christine MOGA
Propriétaire de 5 000 actions, ci5 000 actions
- Monsieur Nicolas MOGA
Propriétaire de 1 action, ci1 action
- Monsieur Mathieu MOGA
Propriétaire de 1 action., ci1 action

Soit un total de 10 002 actions

Sur les 10 002 actions composant le capital social,

Associés représentant ensemble la totalité des actions composant le capital social de la société **4M**, ont établi le présent acte conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, afin de prendre les décisions relatives au :

- Modification administrative de l'adresse du siège social
- Modification corrélative de l'article 4 « Siège social » des statuts
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION - MODIFICATION ADMINISTRATIVE ADRESSE SIEGE SOCIAL

Suite au constat de modification de l'adressage par l'agglomération Toulouse Métropole, les associés décident de modifier l'adresse du siège social situé au 98 Bis, chemin de la Flambère à TOULOUSE (31300) par 94, chemin de la Flambère à TOULOUSE (31300), à compter du **06 février 2025**.

DEUXIEME DECISION - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « SIEGE SOCIAL » DES STATUTS

En conséquence, l'article 4 « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

Ancienne rédaction :

« **ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL** »

Le siège social est fixé à :

« **TOULOUSE(31300), 98 Bis chemin de la Flamrière** »

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même Commune par simple décision de la présidence sous réserve de ratification par la prochaine décision collective, et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés

Nouvelle rédaction :

« **ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL** »

Le siège social est fixé à :

« **TOULOUSE(31300), 94 chemin de la Flamrière** »

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même Commune par simple décision de la présidence sous réserve de ratification par la prochaine décision collective, et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés

TROISIEME DECISION -POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte signé électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme cryptée et sécurisée(www.jesignexpert.com), à la date de signature.

Monsieur Nicolas MOGA

Signé par Nicolas MOGA
Le 06/02/25

ID: tx_JLwBbVeLweJW

Signed with
Universign

Monsieur Michel MOGA

Signé par Michel MOGA
Le 06/02/25

ID: tx_JLwBbVeLweJW

Signed with
Universign

Madame Christine MOGA

Signé par Christine MOGA
Le 06/02/25

ID: tx_JLwBbVeLweJW

Signed with
Universign

Monsieur Mathieu MOGA

Signé par Mathieu MOGA
Le 06/02/25

ID: tx_JLwBbVeLweJW

Signed with
Universign